

Les parents d'un enfant décédé mort d'une tumeur cérébrale dénoncent "un crime d'État".

Les parents d'un enfant décédé d'une tumeur cérébrale provoquée hypothétiquement par les champs magnétiques d'un transformateur de basse tension situé sous leur logement à Gandia, exigent que la "responsabilité patrimoniale" du Gouvernement soit reconnue comme "un crime d'État". Ricardo Montilla et Nicereta Herrero sont les parents du petit Jairo, de cinq ans, dont la maladie s'est manifestée huit mois après l'installation d'un transformateur sous son appartement, situé sur la Promenade de Germanías.

Le couple, qui a posé sa demande aux Ministères de la Santé, de l'Industrie et de la Justice, assure qu'il "poursuivra" l'Administration Espagnole et qu'il portera son cas devant le Tribunal de la cour Européenne à Strasbourg, assisté par l'avocat José Luis Mazón, qui a déjà plaidé et gagné en première instance la phase introductive pour la recevabilité de la plainte concernant le domaine des champs électromagnétiques.

L'avocat cite dans l'exposé des motifs de la plainte, envoyée aux trois Ministères, que le jeune Jairo "a servi de cobaye humain, et qu'il a été victime de la paresse institutionnelle par rapport aux dangers concernant les champs électromagnétiques", et qualifie le décès "d'un crime d'État par omission du devoir d'aide".

La réclamation pour "mauvais fonctionnement" du service public sera dirigée aussi dans la phase judiciaire contre Tiendas de Conveniencia S.A, propriétaire du transformateur, et filiale d'un groupe Anglais. L'avocat formule une réclamation mixte de responsabilité, qui impute conjointement la Santé, l'Industrie et la Justice, pour ne pas avoir accompli ses obligations en n'informant pas la population des risques que génèrent ces types d'installations. Il estime que l'Exécutif Gouvernemental n'applique pas "le principe de précaution" qui a valeur constitutionnelle en n'élaborant pas des normes protectrices " parce qu'il est plus importante de soutenir les lobbies de l'industrie de l'électricité".

Il fait valoir que le Gouvernement a négligé son devoir de "promouvoir la recherche" des effets concernant le domaine des champs électromagnétiques et allègue, constatant " une absence de protection de la vie" associée à une "importante dépréciation du patrimoine (ruine économique)" de la valeur de vente du logement des réclamants.

L'avocat José Luis Mazón fait valoir à l'article 13 de la Convention Européenne de Droits de l'Homme, opposé à l'État qui n'a pas défendu la famille en violation de son droit à la vie, son intégrité physique, le caractère privé de son domicile et la protection de ses biens.

Sous la devise "**champs magnétiques sans loi = cancer**", l'avocat montre trois photographies dans lesquelles on apprécie notamment la transformation dans la souffrance du petit Jairo pendant sa maladie. - Sur la première il apparaît en état apparemment normal quand il a commencé son traitement, le 18 octobre 2005, tandis que sur la suivante, le 19 mars 2006 l'enfant est très affecté par un visage déformé, gonflé et il a perdu ses cheveux. La dernière photo du petit Jairo est celle en date du 10 octobre 2006, avec comme commentaire : "Jour de son enterrement".

Ces trois images de Jairo, issues d'un tract distribué par sa mère, reflètent, selon l'avocat, "la paresse de l'État dans la protection de la santé publique". José Luis Mazón déclare que l'État s'est transformé "en un nid d'oiseaux rapaces", parce que ses dirigeants sont " fréquemment de notoires autistes et ne pensent qu'à leurs propres intérêts", qu'ils "surveillent seulement l'autre côté" c'est-à-dire les "puissants intérêts économiques", comme ceux de l'industrie électrique qui sont responsables de ce type d'accident.

Il conclut que les dangers des champs électromagnétiques ne sont pas une "nouvelle découverte", puisqu'il existe des "recherches scientifiques abondantes" qui les associent à de nombreux dommages liés à la santé des personnes, surtout, quand celles-ci souffrent d'une exposition continue.